

En bref

L'ADRETS vous invite à participer à l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services qui aura lieu le Mardi 15 juin 2010 :

- Maison cantonale (73)

- Relais de Services Publics de Saint-Auban (06)

Déroulement de la journée :

10 h - 10 h 30 : Accueil des participants

10 h 30 - 10 h 45 : Introduction

10 h 45 - 12 h 30 : Assemblée Générale ordinaire ... mais originale : interventions de nombreux partenaires

12 h 30 - 14 h 00 : Apéritif suivi d'un buffet (inscription préalable, paiement sur place)

14 h 00 - 16 h 00 : Réflexion collective et dynamique sur le projet associatif de l'ADRETS et la construction des échanges dans le réseau.

16 h 00 - 16 h 30 : Réunion du CA et élection du Bureau

Edito

L'EUROPE... L'EUROPE... L'EUROPE

Chassez le refoulé, il revient au galop ! Communication orientée, pensée unique, désinformation programmée... Quoique l'on fasse, le constat et les faits sont têtus. La société européenne se dualise. Des riches toujours plus riches, des pauvres toujours plus pauvres et des classes moyennes tirées massivement vers le bas. Nul besoin d'être grand clerc pour percevoir que le rééquilibrage impératif qui doit s'opérer ne peut être confié aux seuls soins de la financiarisation de l'économie, et ceci d'autant plus que cette dernière place progressivement "le politique" dans une position subalterne et dépendante, le privant ainsi de tout espace réellement décisionnel. Comment a-t-on pu en arriver là ? Au point qu'une tiers mondialisation de l'Europe soit désormais envisagée par un grand nombre d'observateurs et d'analystes reconnus et qualifiés ?

Si l'on s'en tient au seul secteur du service public, comment ne pas interroger les choix qui ont été faits ? Pourquoi ne pas avoir tiré l'europe sociale vers le haut en faisant mieux partager les grands principes d'égalité de traitement, de continuité, de mutabilité, d'accessibilité ? Principes du service public que l'on nous envie aujourd'hui face à la crise parce que, seuls capables d'offrir aux citoyens fragilisés, socialité et dignité.

Ce ne sont pourtant pas les voix qui ont manqué pour rappeler que le service public ne saurait se réduire à la norme entreprise.

Mais qu'à cela ne tienne, nos grandes entreprises, il y a encore quelques temps publiques, aujourd'hui privatisées, se portent paraît-il, à merveille. Elles ont su minimiser à temps leur position en Europe pour investir massivement ailleurs.

- "Services Publics".... Vous avez dit "Services Publics" ?

Jean-Jacques Vaudé
Délégué Général de l'APEM-SP

DOSSIER DU MOIS

La Loi DCRA du 12 avril 2000... Dix ans après

La loi 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations a été présentée lors de son adoption comme une nouvelle étape de l'amélioration des relations entre l'Administration et les citoyens. La loi DCRA devait fondamentalement modifier la relation administration - administré. L'objectif recherché par le législateur était de rendre les administrations plus accessibles, plus transparentes et plus efficaces. Il s'agissait notamment de développer les services publics en proximité.

Dix années se sont écoulées depuis l'adoption de la loi. A l'occasion de cet anniversaire, il est apparu souhaitable de dresser un premier bilan de la mise en oeuvre du texte. De nombreuses études et rapports officiels ont mis en évidence les progrès apportés par cette réforme. Cependant, ces avancées ne doivent pas occulter les difficultés persistantes dans la mise en oeuvre. Diverses questions peuvent alors être soulevées. Les objectifs du législateur ont-ils été atteints ? L'administration a-t-elle été confrontée à des difficultés dans son application et de quelle (s) nature(s) ? Les juges administratifs, judiciaires et financiers, soumis à d'autres impératifs, ont-ils donné plein effet aux dispositions légales ? Si certaines imperfections avaient d'emblée été soulignées, de nouvelles anomalies sont-elles apparues au cours de son application ? De plus, plusieurs lois et textes sont depuis venus apporter des modifications aux principes énoncés par la loi DCRA. Dans ce contexte, que reste-t-il de la loi du 12 avril 2000 ? Enfin, bien que s'inscrivant dans un contexte de bilan, il s'agira aussi de dresser des perspectives d'avenir.

Le colloque a eu pour ambition de vérifier si l'objectif de transformation de la relation administrative annoncé a été réalisé, ce qui suppose l'examen des grands thèmes structurants de la loi : l'accès aux règles de droit, la transparence ainsi que les relations des citoyens avec les administrations.

Zoom sur ...

Le président de l'APEM-SP, Jean-Philippe Chabannaud a clôturé le colloque organisé par l'Université Toulouse 1 sur les 10 ans de la Loi DCRA (Droits des Citoyens dans leurs relations avec les administrations).

Agenda

Mardi 1er juin 2010

Profession Banlieue organise à l'Hôtel de Ville de Bagnolet (93)

«Les parcours de réussite éducative, une approche globale»

Samedi 5 juin 2010

à Saint-Denis (93)

«Assises Nationales de l'Education»

<http://www.villeseducatrices.fr>

Jeudi 24 juin 2010

à Chambon-Feugerolles (Loire)

«La culture au service du développement des quartiers prioritaires»

Contact : 04.77.40.30.28

Vous avez des questions ou un projet d'article pour La Lettre ?

Envoyez-nous un message sur apem.sp@wanadoo.fr

Vous voulez en savoir plus sur le Réseau ?

Consultez le site

www.apem-sp.org

APEM - SP / Réseau national des services publics en proximité

Directeur de publication : Jean Jacques Vaudé

Espace Services Publics, 75 rue D. Casanova - 93200 Saint-Denis

Tèl: 01.48.13.12.00 / Fax: 01.48.13.12.01

Mail: apem.sp@wanadoo.fr / www.apem-sp.org